Marché public de services

ANNEXE 1 DE LA LETTRE DE CONSULTATION

Conception, réalisation et installation d'une œuvre au titre de l’obligation de décoration des constructions publiques (1% artistique) dans le cadre de l’opération de construction de l’éco-campus de la faculté d’économie-gestion sur le site de la Pauliane à Aix-en-Provence

Procédure : AMU69-2024

PHASE 1 CANDIDATURE

## IDENTIFICATION DE L’ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

**Type d’organisme :** Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP)

### Nom et adresse officiels de l’organisme acheteur :

AIX MARSEILLE UNIVERSITE

58, boulevard Charles Livon

13284 MARSEILLE CEDEX 07

**Représentant Légal du Pouvoir Adjudicateur :** le Président de l’Université Aix Marseille

**Lien spécifique de la présente consultation :**

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2683734&orgAcronyme=f2h>

## OBJET DU MARCHE

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet du marché :** | Conception, réalisation et installation d'une œuvre au titre de l’obligation de décoration des constructions publiques (1% artistique) dans le cadre de l’opération de construction de l’éco-campus de la faculté d’économie-gestion sur le site de la Pauliane à Aix-en-Provence |

**Lieu d’exécution :** Faculté d’Economie-Gestion (site Aix en Provence) – Chemin du viaduc – Aix en Provence

## Programme de la Commande :

L'Université Aix-Marseille souhaite faire appel à un artiste pour la conception, la réalisation et l’installation d'une œuvre d'art originale et pérenne dans le cadre du 1 % artistique de l'opération relative à la construction de l’éco-campus de la faculté d’économie-gestion sur le site de la Pauliane à Aix-en-Provence.

Ce nouveau campus vient regrouper sur un même lieu tous les sites de la Faculté d’Economie et de Gestion d’Aix-en-Provence actuellement répartis sur toute la Ville.

Il est demandé dans le cadre du 1 % artistique de l'opération relative à la construction de l’éco campus Pauliane à Aix en Provence :

* **Concernant la localisation :** Le positionnement de l’œuvre se fera à l’extérieur, dans le parc du campus desservant l’ensemble des bâtiments, dans le volume et/ ou déploiement sur l’ensemble des surfaces.

**Le choix du positionnement de l’œuvre à l’extérieur vient soutenir l’engagement d’amU d’inscrire ce campus dans une démarche écologiquement responsable.**

Les bâtiments qui composent le Campus se répartissent autour de l’ancien tracé régulateur menant à la Bastide et accompagnent l’ellipse centrale.

Le Bâtiment Bastide, dont la façade ordonnancée avec des encadrements de fenêtres prononcés a été conservée, vient clore en partie haute, le Sud de la perspective.

La FEG s’intègre dans la continuité de l’architecture existante, créant une unité de lieu.

Les thèmes mis en place pour le projet MEGA sont repris pour conserver l’unité architecturale : pierre en façade, béton teinté, sablage pour donner une texture sur les pignons et la façade est.

La préservation de la végétation existante est privilégiée. Un bois protégé se trouve à l’Ouest de la Bastide et surplombe un amphithéâtre de verdure.

L’implantation du bassin existant doit être préservée. C’est le centre de gravité du site de la faculté. L’îlot et la gloriette qui le composent sont conservés.

Ce bassin est destiné à un bassin d’orage, pour retenir les eaux pluviales.

Les espaces extérieurs végétalisés autour de cette ellipse ont été travaillés pour que les étudiants puissent y travailler.

* **Concernant la nature de l’œuvre :** la nature de l’œuvre n’est pas imposée mais devra être réalisée sans utilisation de technologie complexe et d’effets sonores et avec une notion d’usage et/ou de performance. L’œuvre prendra la forme d’un élément unificateur significatif de l’ensemble du campus qui pourrait inciter à un parcours ou une contemplation.
* **Concernant la thématique :** le sujet est libre. L’œuvre devra s’inscrire dans le respect de la démarche architecturale et de mise en valeur du site paysager et du végétal, selon le programme del’Eco-campus tant dans la forme que dans la création.
* **Concernant la visibilité** : L’ensemble des étudiants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques transitant dans le parc, endroit de la communauté, pourra voir l’œuvre. Cela permettra une forte visibilité au sein du site.
* **Concernant la pérennité :** Le projet proposé devra répondre à certaines caractéristiques de durabilité, d’entretien et de maintenance. L’ensemble des matériaux de l’œuvre devra être pérenne avec une conception permettant une bonne résistance aux évènements climatiques (vent, soleil, pluie, chaleur), avec une maintenance courante simple, sans imposer aucun cout supplémentaire ni difficulté particulière. L’artiste devra fournir une notice d’entretien.

## MONTANT DE LA COMMANDE

**L’enveloppe globale forfaitaire** allouée au « 1% artistique » est **de 334 000,00 Euros TTC incluant** :

* Le budget pour l’œuvre (cf détail ci-dessous) ;
* L’indemnité allouée aux artistes ayant remis un projet mais n’ayant pas été retenus à l’issue de la deuxième phase de la consultation (phase offre), cette indemnité est fixée à 6 000,00 € TTC par artiste ou par groupement d’artistes non retenu ;
* Le défraiement des personnalités qualifiées du comité artistique ;
* Les taxes et cotisations ;
* Les frais de publicité et autres frais (ex : 1% diffuseur, 0,1% formation).

**Le Budget pour l'œuvre est de : 308 465,00 € TTC** (somme maximum allouée à l’artiste pour le présent marché).

Ce budget comprend :

* Le coût de l’œuvre et de cession du « support matériel » de l’œuvre : coût de la conception et de la réalisation d’une œuvre d’art originale, l’acheminement et l’installation de l’œuvre jusqu’à sa réception définitive ;
* Le coût de la cession des droits d’auteur (cession des droits d'exploitation de l’œuvre).

## CARACTERISTIQUES PRINCIPALES ET CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :**

**Marché global**

**Prestations divisées en lots :** Non

**Durée du marché / délai d’exécution :**

* **Durée du marché** : le marché prend effet à la date de notification au titulaire du marché et se termine à la date de la réception de l’œuvre par le pouvoir adjudicateur. La durée totale maximale pour réaliser l’ensemble des prestations du marché est de 9 mois.
* **Délai d’exécution des prestations :** le délai d’exécution pour chaque phase/prestation du marché est indiqué dans le CCP.

**Prix :**

* Nature du prix : **prix ferme et actualisable**
* Forme du prix : **prix forfaitaire**

## CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE :

**Cautionnement et garanties exigés :** aucune garantie financière ne sera exigée.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

* Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique. Il s’agit d’une opération financée par le Plan de Relance Etat.
* Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées conformément aux dispositions du titre IV de la loi no2013-269 du 29/03/13 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Se reporter aux conditions du C.C.A.G.-PI et du Cahier des Clauses Particulières-CCP remis aux candidats retenus pour la deuxième phase de la consultation (phase offre), notamment les articles 10 (délais de paiement, avances, facturation électronique, etc.) et 9 du CCP (forme, contenu et nature des prix).

### Forme juridique que devra revêtir le groupement d’entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services (le cas échéant) :

### Les opérateurs économiques peuvent se présenter, soit individuellement, soit sous la forme d’un groupement d’opérateurs économiques (cotraitance).

### C’est au stade de la candidature que les opérateurs économiques indiquent s’ils souhaitent se présenter en groupement, sous quelle forme (groupement solidaire ou groupement conjoint) et désignent leur mandataire. *Attention, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché (sauf dispositions prévues à l’article 45.IV du décret n°2016-360) du 25/03/2016*

### Les opérateurs économiques peuvent se présenter sous la forme d’un groupement solidaire ou d’un groupement conjoint. Dans le cas d’un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire lors de l’attribution du marché.

### Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

### Unité monétaire utilisée : Euro.